

Communiqué de presse

Quimper, le 4 septembre 2025

Renouvellement de la convention entre le FIPHFP et le Centre hospitalier de Cornouaille

Le Centre hospitalier de Cornouaille et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) ont le plaisir d'annoncer la signature du renouvellement de la convention de partenariat destinée à agir en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Cette convention, signée par Madame Sandra MILIN, Secrétaire générale du Centre hospitalier de Cornouaille, et Madame Séverine Baudouin, directrice adjointe du FIPHFP, portera les actions des trois prochaines années (2025 – 2027).

Ce renouvellement de convention aura mobilisé de nombreux professionnels et représentants des organisations syndicales puisque 11 ateliers pluridisciplinaires, et 2 comités de pilotage se sont tenus. Ces travaux auront permis de déterminer les mises en œuvres concrètes des actions identifiées, sur la base des axes de travail proposés par le FIPHFP.

Parmi les actions proposées pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, figurent notamment :

- L'identification de référents accompagnement à l'emploi au sein de chaque service, pour une meilleure implication en interne,
- L'extension des actions de sensibilisation aux acteurs rarement ciblés (comme le personnel de nuit),
- Le développement de l'accessibilité numérique au CH de Cornouaille,
- Le maintien et le renfort du taux de bénéficiaire de l'obligation d'emploi, actuellement à 6.90%,

Pour que cette ambition devienne réalité, **le Centre hospitalier de Cornouaille mobilisera 745 131 euros** sur trois ans dont 415 000 euros de soutien du FIPHFP.

Une attention particulière sera portée au développement des partenariats locaux dans le secteur du handicap, notamment dans la sphère de l'emploi des personnes en situation de handicap.

La politique handicap du Centre hospitalier de Cornouaille repose sur une pluralité d'acteurs : deux psychologues du travail, dont l'une est spécialisée dans la mobilité, deux assistantes sociales du personnel, dont l'une est chargée de l'accompagnement dans l'emploi, un ergonomiste-préventeur, une cellule de gestion de la protection sociale, dont l'encadrante est également référente handicap de l'établissement. Cette pluralité permet de faire progresser la prise en compte du handicap par l'établissement par le croisement de visions de différents métiers.

Outre cette diversité d'acteurs internes, une démarche participative est au cœur du renouvellement de l'engagement manifesté par le Centre hospitalier de Cornouaille puisque les différentes directions

de l'établissement et les organisations syndicales ont participé aux travaux ayant conduit à la signature de cette nouvelle convention. Enfin, l'inscription de l'établissement dans un réseau d'acteurs locaux (participation au 1^{er} forum local initié par Quimper Bretagne Occidental) et régionaux (ateliers de travail avec le délégué régional du FIPHFP en conférence des DRH de Bretagne) démontre une volonté d'ancrage de la politique handicap du Centre hospitalier de Cornouaille.

ZOOM sur une action innovante

A l'occasion d'une journée spéciale lors de la *Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées* (SEEPH), l'entreprise partenaire de l'établissement *Execo Ouest* a présenté des stands de sensibilisation. Parmi eux, un jeu consistant à communiquer avec un collègue portant un casque réducteur de bruit. Un exercice ludique et sensoriel pour remettre en perspective l'impact de l'environnement de travail pour certains agents, et les nécessités d'aménagement de postes qui en découlent.

A propos du FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr / suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X @FIPHFP

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contacts Presse :

FIPHFP

Véronique Bonnet – 06 08 62 33 59 – v.bonnet@agence-cid.fr

Chloé Lemahieu – 06 89 57 84 63 – c.lemahieu@agence-cid.fr